



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baccalauréats général et technologique

Session 2026

Candidats Cned libre ou individuels

Inscriptions aux épreuves terminales, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu et aux épreuves anticipées par dérogation

Rectorat de l'académie de Poitiers

Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Vienne

Division des examens et concours

Bureau des examens de
l'enseignement général
et technologique

DEC 2

Affaire suivie par

Christèle Aubert
responsable du bureau
05 16 52 64 23
responsable.exagt@ac-poitiers.fr

Baccalauréat général

bac.general@ac-poitiers.fr
Michel Bourdier
05 16 52 64 25
Muriel Chessé
05 16 52 64 26
Romain Asensio
05 16 52 64 24

Baccalauréat technologique

bac.techno@ac-poitiers.fr
Charlie Belot-Roy
05 16 52 64 29
Elisa Derre
05 16 52 64 28

Rectorat de l'académie de Poitiers

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

Date : le 30 septembre 2025

Destinataires

Pour attribution

- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

Sommaire

- 1/ Inscription : adresse de connexion Internet
- 2/ Dates des inscriptions
- 3/ Quelles rubriques renseigner ?
- 4/ Précisions importantes
- 5/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
- 6/ Journée défense et citoyenneté – JDC
- 7/ Informations réglementaires
- 8/ Publication des résultats
- 9/ Education physique et sportive - épreuves ponctuelles obligatoires
- 10/ Renseignements complémentaires
- 11/ Textes de référence


Annexes

- Arrêté académique du 30 septembre 2025 portant ouverture du registre des inscriptions
- Informations générales sur l'examen : **Consultez ce document avant d'effectuer votre préinscription. Il donne de nombreuses informations réglementaires importantes.** ⚠
- Tableaux récapitulatifs des épreuves
- Guide candidat Cyclades

Site ministériel de référence : Eduscol

<https://eduscol.education.fr/> / rubrique « scolarité de l'élève et diplômes »

La présente circulaire vise à préciser les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels (y compris ceux du Cned en inscription libre) aux épreuves terminales¹, aux épreuves ponctuelles de contrôle continu² et aux épreuves anticipées par dérogation³ de la session 2026 des baccalauréats général et technologique.

 Pour s'inscrire à la session 2026 du baccalauréat, les candidats doivent avoir subi **obligatoirement** l'ensemble des épreuves anticipées ou bénéficier d'une dérogation prévue par les textes réglementaires et accordée par le recteur de l'académie de Poitiers les autorisant à présenter les épreuves anticipées par dérogation en même temps que les épreuves terminales.

1/ INSCRIPTION : ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

Respecter la forme des caractères : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

2/ DATES DES INSCRIPTIONS

Du lundi 13 octobre 2025 - 9h00 au vendredi 14 novembre 2025 – 18h00.

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/SANS/BGT/co/GPS_Gerer_ses_inscriptions.html

3/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?

① - Candidats venant de première ou possédant déjà un compte candidat Cyclades

Vous devez vous connecter sur votre compte Cyclades avec votre identifiant et votre mot de passe.

- Si vous étiez inscrits en première à la session 2025 vous devez mettre à jour votre candidature BGT qui a été initialisée
 - Si vous n'étiez pas inscrit en première à la session 2025 vous devez créer une nouvelle candidature
- Seules les rubriques à choix doivent être complétées.

② - Candidats s'inscrivant pour la première fois, n'ayant pas de compte candidat Cyclades

L'adresse de connexion Internet mentionnée ci-dessus vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat.

Toutes les rubriques doivent être complétées.

 **Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.**

Vous êtes	Votre situation	Vous choisissez
Candidat individuel ou inscrit au Cned en cours <u>par matière ou en classe</u> <u>complète</u> <u>à inscription libre</u>	Vous habitez en Charente	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 16 - ANGOULEME
	Vous habitez en Charente-Maritime	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 17 – LA ROCHELLE
	Vous habitez dans les Deux-Sèvres	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 79 - NIORT
	Vous habitez dans la Vienne	INDIVIDUELS DEPARTEMENT 86 - POITIERS

 **Vous devez valider votre inscription.**

Notez vos identifiant et mot de passe : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

4/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après l'enregistrement de votre inscription dans Cyclades, vous devez **vérifier et valider en ligne** votre récapitulatif d'inscription. Les pièces justificatives⁴ seront à télécharger dans Cyclades **au plus tard le vendredi 21 novembre 2025**, rubrique « Mes justificatifs » sous peine d'annulation d'inscription.

Cette inscription est un acte personnel. Les candidats qui acceptent qu'un tiers procède à leur inscription, le font à leurs risques et périls.

Si vous n'avez pas pu modifier certaines données en ligne, pensez à les corriger en rouge sur votre récapitulatif d'inscription que vous éditez et devrez adresser à la Dec 2 pour rectification.

Les **démissions** et les demandes de **transfert de dossier vers une autre académie** seront prises en compte par le rectorat (Dec 2) jusqu'au mardi 31 mars 2026 (date nationale).

¹ Philosophie, Grand oral, Enseignements de spécialité (EDS - écrits, oraux)

² Histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique (Bac général), Mathématiques (Bac technologique) Enseignement moral et civique, EPS, EDS non poursuivi le cas échéant.

³ Français écrit et/ou oral et mathématiques subies en même temps que les épreuves de terminale

⁴ Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

5/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note d'information relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens est disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers.

<https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802>

6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC

Vous devez être en mesure de justifier votre situation vis-à-vis de la journée défense et citoyenneté (JDC).
Aucun justificatif ne sera demandé par le rectorat (Dec 2) pour votre inscription.

7/ INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Vous trouverez des informations réglementaires utiles à votre inscription dans le document « Le Bac infos générales », notamment aux paragraphes :

F - Conservation du bénéfice de notes

G - Cas des candidats déjà titulaires d'un baccalauréat

H - Cas dérogatoire des candidats admis à subir les épreuves anticipées en même temps que les épreuves terminales

8/ PUBLICATION DES RÉSULTATS




Le choix de la **communication des résultats à des organismes privés ou aux collectivités territoriales** est systématiquement positionné à « non ». Il vous appartient d'indiquer « oui » le cas échéant. **Un candidat qui n'autorise pas** la communication de ses résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites Internet de sociétés de droit privé **ne verra pas apparaître son nom** dans la liste des bacheliers publiée **dans les journaux et sur les affichages privés sur Internet**.

En revanche, ses résultats seront publiés sur le site Internet de publication académique des résultats des examens et concours

9/ ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – EXAMEN PONCTUEL TERMINAL OBLIGATOIRE

Vous devez choisir deux épreuves dans la liste nationale des activités ci-dessous.

Liste nationale des activités Cf. Bulletin officiel n° 36 du 03/10/2019	Lieux des épreuves - IMPORTANT
Demi-fond	 Il peut n'y avoir qu'un seul site académique d'épreuves, pouvant impliquer un déplacement voire une nuit d'hôtel. (convocation à partir de 7h40). Si les épreuves sont organisées sur la journée complète, vous devrez prévoir une collation pour le midi.
Danse	
Tennis de table	

10/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires de la Dec 2 du rectorat de Poitiers aux numéros suivants :

- baccalauréat général : ☎ 05 16 52 64 25 ou 05 16 52 64 26 ou 05 16 52 64 24
- baccalauréat technologique : ☎ 05 16 52 64 29 ou 05 16 52 64 28

11/ TEXTES DE REFERENCE

- Code de l'éducation, et notamment les articles [D334-15](#), [D334-17](#), [D334-19](#) pour le baccalauréat général et les articles [D336-15](#), [D336-16](#), [D336-18](#) pour le baccalauréat technologique ;
- [Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique](#) ;
- Arrêtés du 16 juillet 2018 modifiés relatifs aux [épreuves du baccalauréat général](#) et aux [épreuves du baccalauréat technologique](#) à compter de la session 2021 ;
- [Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique](#) ;
- Notes de service du 25 août 2025 publiées au BOEN du 28 août 2025 :
 - [NDS relative au projet d'évaluation au lycée général et technologique](#)
 - [NDS relative aux règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation des notes](#)
 - [NDS relative aux modalités d'évaluation des enseignements relevant du contrôle continu pour les candidats dits « individuels »](#)
- [Décret n° 2015-1051 du 25 août 2015, précisant les dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap.](#)
- [Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime](#)
- [Circulaire du 8 décembre 2020, relative à l'organisation de la procédure et aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.](#)

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli